

La CNIL lance un appel à projets pour un « Accompagnement renforcé »



© 2024 Les Echos Publishing

Pour apporter un appui adapté aux entreprises qui traitent ou seront amenées à traiter des données à grande échelle ou des données sensibles et qui sont engagées dans une évolution rapide de leurs activités, la CNIL propose une offre d'accompagnement dit « renforcé ». Pendant 6 mois, les lauréats seront aidés pour la mise en œuvre de leurs traitements ou de leurs projets, concernant les obligations à respecter liées à la protection des données, grâce aux équipes de la CNIL qui se déplaceront au sein de l'entreprise. Ils pourront y échanger directement avec les équipes concernées et appréhender les réalités opérationnelles des traitements mis en œuvre ou des projets envisagés.

Un appui juridique et technique

Concrètement, les lauréats bénéficieront d'un appui juridique et technique (réponses à des questions juridiques, formation et assistance à la réalisation d'AIPD, recommandations en matière de cybersécurité, etc.), d'une revue de conformité des traitements mis en œuvre et d'actions de sensibilisation aux enjeux de la protection des données, notamment à destination des salariés et/ou des dirigeants.

Les entreprises qui souhaitent candidater doivent adresser

leur dossier avant le 23 juin à accompagnement@cnil.fr.

Pour en savoir plus : www.cnil.fr

© 2024 Les Echos Publishing